

# CAPZA

## Politique d'engagement actionnarial

August 2, 2023

PARIS | MUNICH | MADRID | MILANI AMSTERDAM

## Préambule

La politique d'engagement actionnarial de CAPZA<sup>1</sup> s'inscrit dans le cadre de la transposition de la Directive Européenne 2017/828 visant à promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires. Ainsi, conformément à l'article L533-22 du Code monétaire et financier, CAPZA établit une politique d'engagement actionnarial dont le contenu et les modalités sont précisés dans le décret 2019-1235 du 27 novembre 2019.

Cette politique s'applique aux stratégies réalisant des investissements en actions<sup>2</sup>. Elle est revue au fil de l'eau par la société de gestion.

# **1. Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et de la gouvernance d'entreprise**

CAPZA offre des solutions de financement aux PME et ETI à tous les stades de leur développement. Cela passe par un accompagnement sur le long terme des sociétés en portefeuille.

Avant d'investir dans une participation, les équipes d'investissement évaluent systématiquement les performances financières des sociétés cibles. Cette étape passe par la réalisation de due diligences (financières, juridiques, stratégiques...) ainsi que par des contacts approfondis avec le management des sociétés cibles. CAPZA s'attache au même titre à l'impact social, environnemental et de gouvernance d'entreprise (ESG) des sociétés en portefeuille. En plus d'une politique d'exclusion, la société de gestion évalue les risques de durabilité et les incidences en matière de durabilité en amont des investissements réalisés par fonds.

Pour les fonds réalisant des investissements en actions, pour les entreprises ayant des enjeux ESH matériels une feuille de route préliminaire est définie avant investissement.

Ensuite, un suivi régulier des performances financières et extra financières de chaque société en portefeuille est effectué pendant toute la durée de l'investissement. Cette étape passe par des entretiens réguliers avec le management des sociétés en portefeuille, la présence aux conseils ainsi que par l'étude et l'analyse de documents tels que les reportings, comptes, les budgets ou encore les rapports CAC des sociétés en participation.

Par ailleurs, une revue annuelle du portefeuille est réalisée afin d'identifier les risques et opportunités de durabilité, les incidences en matière de durabilité, et les points d'amélioration pour chaque participation, et sur cette base de définir des plans d'action avec les équipes de management.

---

<sup>1</sup> Atalante est le nom juridique de la SGP (cf Kbis). CAPZA (ex-Capzanine) est le nom commercial.

<sup>2</sup> Les expertises pouvant réaliser des investissements en actions au sein de CAPZA sont : Flex Equity, Expansion, Transition et Growth Tech.

La société de gestion a défini ses objectifs en matière environnementale, sociale et de gouvernance, dans sa politique ESG et dans le rapport de durabilité et Article 29. Ces documents sont publiés sur le site de la société de gestion (<https://capza.co/fr/durabilite>).

## **2. Le dialogue avec les sociétés détenues**

Le dialogue avec les sociétés en portefeuille est réalisé via un contact périodique avec les dirigeants, les organes de contrôle des sociétés (conseil d'administration, conseil de surveillance), et les (autres) actionnaires présents au tour de table le cas échéant.

Par ailleurs, CAPZA s'efforce d'initier et entretenir une démarche ESG avec le management des sociétés détenues afin de leur apporter de la valeur et les faire progresser sur leur performance extra-financière.

Selon la situation et la politique d'investissement du fonds, des objectifs ESG peuvent être formalisés au moment de la signature du contrat avec les entreprises.

## **3. L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions**

### **3.1 Périmètre d'exercice des droits de vote**

La politique d'exercice des droits de vote établie par CAPZA est exercée dans l'intérêt exclusif des investisseurs.

Ce dispositif a vocation à s'appliquer aux droits de vote attachés aux titres non cotés mais aussi aux titres de sociétés cotés sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou un marché étranger reconnu.

Notons néanmoins que CAPZA gère des fonds destinés à être investis essentiellement dans des titres non cotés.

Pour autant, il est possible dans le cadre d'un retrait de cote ou d'une introduction en bourse lors d'un désinvestissement que les fonds gérés par la société de gestion détiennent des titres négociés sur un marché d'instruments financiers.

CAPZA met tout en œuvre pour exercer son droit de vote dans les sociétés pour lesquelles elle détient au travers des fonds gérés, une participation d'au moins 5% des droits de vote.

### **3.2 Organisation de l'exercice des droits de vote**

Les gérants qui suivent les dossiers ont la charge d'instruire et d'analyser les résolutions soumises aux Assemblées Générales (AG). Ils sont à même de décider des votes à exercer.

CAPZA exerce les droits de vote lors des AG des sociétés dont il est actionnaire, dans le respect de la réglementation en vigueur et de la politique d'investissement toujours dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Au cas par cas les résolutions soumises aux assemblées générales seront étudiées notamment celles portant sur :

- a) Les décisions entraînant une modification des statuts ;
- b) L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- c) La nomination et la révocation des organes sociaux ;
- d) Les conventions dites réglementées ;
- e) Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- f) La désignation des contrôleurs légaux des comptes ;
- g) Tout autre type de résolution spécifique que la SGP souhaite identifier.

Les droits de votes seront exercés en participant aux assemblées générales, en votant par procuration ou par correspondance.

A noter que CAPZA n'a en principe pas recours à des agences en conseil de vote ou à d'autres prestataires externes dans l'exercice de ces droits de vote.

CAPZA soutient ( ou est favorable aux) les résolutions qui ont pour effet d'aligner la performance financière avec l'impact environnemental et social positif.

CAPZA soutient le développement de l'actionnariat salarié, le partage de la valeur auprès des employés et l'actionnariat à long terme.

CAPZA veillera à ce que les sujets ESG les plus importants soient inclus au moins une fois par an dans les ordres du jour des organes de gouvernance.

Enfin, la société de gestion s'attache à respecter son dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dans le cadre de l'exercice des droits de vote.

## **4. La coopération avec les autres actionnaires/ et autres parties prenantes**

Capza échange régulièrement avec l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, auditeurs, management de la société en portefeuille etc.), notamment au travers des organes de gouvernance ou des assemblées générales afin d'assurer le suivi de son investissement dans l'intérêt des porteurs.

Dans le cadre de certaines opérations, CAPZA peut être amené à réaliser des pactes d'actionnaires afin de solidifier sa position et assurer le développement de la société.

Par ailleurs, la société de gestion participe aux travaux des organisations professionnelles ou associations de place pour contribuer à l'amélioration des bonnes pratiques au sein du capital investissement.

CAPZA est notamment signataire des PRI, de l'initiative climat international ainsi que de la chartre de la diversité visant à promouvoir l'égalité homme femme.

## **5. La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.**

CAPZA dispose d'un code de conduite disponible sur le site internet revu dès que nécessaire et a minima annuellement qui couvre la gestion des conflits d'intérêts.

La société de gestion prend toutes les mesures raisonnables pour prévenir, identifier et gérer tous types de conflits d'intérêts pouvant survenir lors de son activité de gestion de fonds.

Pour ce faire, chaque collaborateur est sensibilisé dès son arrivée et durant l'exercice de ses fonctions aux problématiques de conflits d'intérêts.

L'ensemble des collaborateurs doit respecter les règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts établies par la société de gestion. Ces règles encadrent notamment la répartition des dossiers entre les différentes stratégies d'investissement ou encore les transactions personnelles.

A cet égard, CAPZA dispose d'une cartographie des conflits d'intérêts potentiels, régulièrement mise à jour, et tient un registre listant les cas effectivement rencontrés et leurs résolutions.

En outre, si le risque de porter atteinte aux intérêts des porteurs de parts ou actionnaires n'est pas écarté avec une certitude raisonnable, CAPZA communiquera clairement aux porteurs de parts ou actionnaires, avant d'agir pour leur compte, la nature générale ou la source de ces conflits d'intérêts, et élaborera des politiques et procédures appropriées.

## **6. Compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial**

Conformément à l'article R533-16 du code monétaire et financier, CAPZA établit chaque année un compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial.

Ce document comprend notamment :

- Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
- Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
- Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ;
- L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société.

Le premier compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sera réalisé en décembre 2021. Ce document sera mis gratuitement à disposition du public sur le site internet de CAPZA ou transmis sur simple demande.

## **7. Modalités de contrôles**

La conformité pourra réaliser tous les deux ans un contrôle de second niveau sur le respect de la politique d'engagement actionnarial.

Par ailleurs, un contrôle périodique pourra être réalisé par le cabinet Price Water Cooper